

LOI RENSEIGNEMENT :

**UN MEMOIRE AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL POUR RENFORCER LA PROTECTION
DES DROITS FONDAMENTAUX**

Renaissance Numérique et les fédérations professionnelles du numérique, le Syntec, l'AFDEL et l'ASIC, ont déposé, mercredi 1er juillet, un mémoire devant le Conseil constitutionnel afin d'appuyer sa révision de la loi Renseignement. Depuis le dépôt de la loi en Conseil des Ministres, le think tank s'est engagé à accroître les pouvoirs de l'organe de contrôle des services de renseignement prévu par le texte, la CNCTR, afin que soient respectés les droits des citoyens. Cet « Amicus Curiae » présenté aux Sages, argumente en faveur d'un élargissement significatif des pouvoirs de la CNCTR.

Renaissance Numérique constate que les amendements des Parlementaires ont renforcé les prérogatives de la CNCTR, seul organe en mesure de protéger les droits fondamentaux dans un Etat qui met en place des outils de surveillance de masse.

Cependant, « en l'état, on constate de trop importants déséquilibres entre les pouvoirs accrus des services de renseignement et ceux encore trop limités de la CNCTR. Du fait de ce déséquilibre nous jugeons que cette loi n'est pas compatible avec notre Constitution » affirme Guillaume Buffet, Président de Renaissance Numérique.

Aussi, le mémoire présenté par Renaissance Numérique, le Syntec, l'AFDEL et l'ASIC réitère la nécessité d'accroître les pouvoirs de la CNCTR en lui conférant notamment un pouvoir contraignant (via une autorisation préalable) : « les différentes institutions gouvernementales et parlementaires nous ont opposé qu'un tel pouvoir serait inconstitutionnel, car contraire à la séparation des pouvoirs, explique Henri Isaac, Président élu de Renaissance Numérique. Nous avons démontré le contraire dans le mémoire que nous présentons aux Sages. » (II, p. 9 du document).

Autre aspect important de cet « Amicus Curiae » transmis aux Sages : celui de restreindre la litanie d'infractions qui constituent le champ d'application de la loi et dé-judiciarise ainsi un large pan de la justice pénale. (I, p.5 du document).

Par ailleurs, le mémoire soulève l'inconstitutionnalité concernant le renouvellement des autorisations dans le temps, le champ d'interception des données en temps réel et le

problème de définition de la notion de "réseau" qui porte atteinte, en l'état, à la confiance dans le numérique.

Renaissance Numérique, très impliqué sur les enjeux démocratiques de cette loi, suivra avec attention l'examen des Sages.

À propos de Renaissance Numérique

Renaissance Numérique est le think tank de la société numérique. Il réunit les grandes entreprises de l'Internet, françaises et multinationales, les entrepreneurs, les universitaires ainsi que les représentants de la société civile, pour participer à la définition d'un nouveau modèle économique, social et politique issu de la révolution numérique.

Il regroupe aujourd'hui plus de cinquante adhérents et plus de 250 délégués territoriaux amenés à faire vivre la réflexion numérique partout sur le territoire et auprès des élus.

Guillaume Buffet préside le think tank jusqu'en décembre 2015. Henri Isaac, Président élu, prendra ses fonctions en janvier 2016.

www.renaissancenumerique.org- Twitter [@Rnumerique](https://twitter.com/Rnumerique)

Tous nos contenus accessibles depuis votre mobile